

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00266

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES -
VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2017**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170607-D20170026610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES - VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2017

Les agences d'urbanisme ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme en particulier les schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupements d'intérêt public.

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Toutes les collectivités membres d'Epures, sans préjudice de l'exercice, par chacune, de ses compétences, trouvent leur intérêt à la conduite en commun de missions, au sein de l'espace de dialogue, de débat et d'échanges que constitue l'Agence d'urbanisme.

Le programme partenarial mutualisé résultant de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents, représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour ses adhérents.

Le programme partenarial d'activités se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation. C'est notamment le cas des observatoires de l'habitat, social des quartiers, des déplacements Sud Loire ;
- des missions d'accompagnement sur le champ des études urbaines et de la planification dans le cadre de la compétence de Saint-Etienne Métropole (une vingtaine de procédures PLU en cours d'élaboration ou de modification à conduire) ;
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, annuelles ou pluriannuelles.

Sur ce dernier point, on peut notamment citer :

- assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques communautaires : habitat (élaboration du PLH3), politique de la ville (contrat de ville), environnement et développement durable (contrat vert et bleu)... ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de 3^{ème} ligne de tramway ;
- élaboration du Schéma d'Accueil Economique ;

- réalisation d'études urbaines ;
- appui au conseil de développement ;
- appui au conseil en mobilité/PDE (pré-diagnostic et animation)...

Le budget validé par le Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme s'élève pour 2017 à 3 067 000 €. Le montant du programme partenarial est valorisé à 2 973 159 €.

La part de la Communauté Urbaine au programme partenarial d'activités est de 1 183 200 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le programme partenarial d'activités à hauteur de 1 183 200 € pour l'année 2017 ;**
- **autorise le versement de la somme correspondante à EPURES,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice 2017 :**
 - o **en investissement au chapitre 20 - article 202 du budget PROSPECTIVE pour 385 000 €,**
 - o **en fonctionnement au chapitre 65 – article 6574 du budget PROSPECTIVE pour 798 200 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU